

AUGMENTATION GENERALE DES SALAIRES EN 2021 ?



Afin que **les efforts et l'implication de l'ensemble du personnel** soient récompensés, la CFTC Emploi revendiquera lors de la séance NAO (Négociation Annuelle Obligatoire) de ce 20 avril :

- **Le passage de 303 à 318 € de la partie fixe**, soit une hausse de 5%
- **Une augmentation de la valeur du point de 2%** (de 3,1356 à 3,20 €)
- **Une augmentation de l'enveloppe de promotion de 0,80 % à 1,2% de la masse salariale**

La priorité pour la CFTC est une augmentation générale des salaires, nous négocierons jusqu'au bout pour la reconnaissance de l'investissement du personnel !

Augmentation générale des salaires et mise en place de l'intéressement, la CFTC se bat pour depuis des années !

Et l'intéressement ? Depuis de nombreuses années, la CFTC demandait l'ouverture d'une négociation lors des NAO. Cette revendication a abouti, mais s'est heurtée à l'opposition des syndicats contestataires qui n'ont pas signé l'accord d'entreprise. **Augmentation des salaires et intéressement ne sont pas incompatibles. La CFTC se bat pour avoir les deux !**

Un référendum d'entreprise va avoir lieu d'ici le mois de juin. Vous pourrez vous prononcer sur la mise en place de l'intéressement !

La CFTC, signataire de l'accord de branche, y est favorable. Pourquoi? **Chaque agent travaille déjà, directement ou indirectement, à l'atteinte des indicateurs de satisfaction demandeurs d'emploi et entreprises. Ce dispositif gratifierait le travail effectué !**

Pour votre pouvoir d'achat, pour négocier réellement sans obstruction idéologique, faites confiance à la CFTC Emploi !

